

Sciences économiques et sociales

Épreuves écrites du baccalauréat

Vadémécum
VERSION 2027

IGÉSR – groupe des sciences économiques et sociales

Mesdames et messieurs les professeurs de sciences économiques et sociales, chères et chers collègues,

Ce vadémécum est la version mise à jour de celui qui avait été adressé pour la première fois à l'ensemble des professeurs de la discipline à l'occasion de la mise en place de la commission de pré-entente nationale lors de la session 2024 du baccalauréat.

Chaque commission académique avait en effet jusqu'alors développé ses propres méthodes d'évaluation et défini ses propres attentes vis-à-vis des élèves. Si ce travail collaboratif a longtemps été un vecteur important de la mutualisation des pratiques d'évaluation et de formation au sein des académies, il a pu aussi être à l'origine d'une très forte hétérogénéité des méthodes d'évaluation d'une académie à l'autre ; le baccalauréat est pourtant un examen national. C'est pourquoi ce vadémécum a été conçu comme un élément permettant, sur la base des acquis en académie, d'harmoniser les attentes, les perceptions et les pratiques au niveau national.

Programmes officiels et réglementation de l'épreuve de spécialité

Ce recueil s'ouvre par la note de service du 11 septembre 2026 relative aux exigences, à tous les examens à compter de la session 2027, en matière de maîtrise de la langue ([document 1](#)). Celle-ci est suivie de la note de service spécifique qui décline ces exigences dans la définition de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « sciences économiques et sociales » au baccalauréat général ([document 2](#)). Cette seconde note de service se substitue donc à celle du 11 février 2020 (NOR : MENE2001800N). Son annexe 1 précise le périmètre du programme évaluable (le [document 3](#) rappelle les objectifs d'apprentissage de ce programme) ; son annexe 2 les attendus et observables en matière de qualité rédactionnelle.

Cadrage national de l'évaluation

Les procédures d'évaluation au baccalauréat sont, nous l'avons rappelé, désormais cadrées au niveau national : la note de service sur le déroulement de la correction aux examens ([document 4](#)), inchangée, précise à cet égard que « *les sujets et éléments d'évaluation des épreuves terminales, y compris les barèmes, sont validés par le corps d'inspection au niveau national. Ces barèmes nationaux doivent être respectés, ce qui proscribit [...] les corrigés académiques* ». Dès lors, une grille d'évaluation nationale a été conçue, laquelle, à compter de la session 2027, décline pour la discipline les exigences évoquées ci-dessus en matière de qualité rédactionnelle et de maîtrise de la langue ([document 5](#)).

Lors des commissions d'entente académiques, cette grille nationale est accompagnée des corrigés nationaux, lesquels intègrent par ailleurs désormais, en un document unique à destination des correcteurs, les consignes particulières définies par la commission nationale d'entente et visant à harmoniser les attendus et faire en sorte que le niveau général d'exigence soit le même pour les deux jours d'épreuve de spécialité ([document 6](#)).

Afin que les attentes générales soient identiques sur tout le territoire et que vous soyez en mesure de préparer vos élèves à ce qui sera attendu d'eux, vous trouverez par ailleurs un texte de cadrage national sur les attentes au baccalauréat ([document 7](#)).

Enfin, en aval de ce processus, les professeurs qui conçoivent les sujets de baccalauréat dans les commissions dédiées ont à leur disposition un guide susceptible de les aider à réaliser des sujets conformes à ce qui est attendu par tous. Les parties qui ne concernent pas les exigences de forme sont ici reproduites pour qu'elles soient connaissance commune ([document 8](#)).

C'est grâce au travail de beaucoup d'entre vous, professeurs et inspecteurs, et à la longue tradition de recherche exigeante de l'équité en SES que la plupart des documents de ce recueil ont pu être conçus. Nous espérons qu'ils vous seront utiles.

Le groupe IGÉSR des sciences économiques et sociales

Octobre 2026

Table des matières

Document 1 : Exigences en matière de maîtrise de la langue à tous les examens à compter de la session 2027	4
Document 2: Texte officiel définissant les épreuves	7
Annexe I - Questions évaluable dans le cadre de l'épreuve de l'enseignement de spécialité de terminale..	10
Annexe II – Attendus et observables rédactionnels.....	11
Document 3 : Programme officiel de la classe de terminale évaluable au baccalauréat (détaillé par objectifs d'apprentissage)	12
Document 4 : Déroulement des corrections aux examens du second degré à compter des épreuves 2024 (note de service).....	15
Document 5 : Grilles nationales de support pour la notation de la dissertation et de l'EC3 au baccalauréat	18
Document 6 : Guide unique d'évaluation et de correction à destination des commissions académiques	27
Document 7 : Texte de cadrage national : Les attentes au baccalauréat	32
Document 8 : Guide à destination des concepteurs des sujets de baccalauréat	39

Document 1 : Exigences en matière de maîtrise de la langue à tous les examens à compter de la session 2027

NOR : MENE2623195N

Note de service : du 11-9-2026

Emetteur : MEN – DGESCO A

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; à la directrice du Siec d'Île-de-France ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, enseignement technique et général ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices.

La présente note de service a pour objet de clarifier le niveau d'exigence attendu en matière de maîtrise de la langue pour tous les examens, exigence à laquelle tous les élèves et futurs candidats doivent être préparés au cours de leur formation. Dans la continuité de la note de service du 27 mars 2026 relative à la préparation des élèves aux exigences du diplôme national du brevet (DNB) et des baccalauréats général et technologique à compter de la session 2026, la présente note de service entre en vigueur pour tous les examens à compter de la rentrée scolaire 2026.

La qualité d'un service public d'éducation se mesure à la réussite des élèves et à la reconnaissance des diplômes qu'il délivre. L'assurance de la valeur des diplômes du ministère de l'Éducation nationale est la condition de la confiance des familles, d'une entrée réussie dans les études supérieures ou dans la vie professionnelle. Ainsi, afin de veiller à la maîtrise des savoirs fondamentaux et d'évaluer les candidats, scolaires ou à titre individuel, à un niveau d'exigence juste, le niveau d'attente rédactionnelle est renforcé aux épreuves écrites des examens, tant au DNB qu'au baccalauréat, ainsi qu'aux diplômes professionnels.

I. Une exigence dans les attentes rédactionnelles des candidats pour toutes les disciplines

Compétence indispensable pour formuler ses connaissances et construire sa réflexion, la maîtrise de la langue est évaluée dans l'ensemble des enseignements et des disciplines. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans l'appropriation des programmes tout au long du parcours de l'élève, futur candidat.

Aussi, à partir de la session 2027, la part accordée aux qualités rédactionnelles dans les définitions des épreuves est-elle mieux identifiée afin de mieux mesurer la capacité des candidats à s'exprimer avec clarté et rigueur à l'écrit, et à construire un raisonnement argumenté. Cette exigence accrue suppose de faire davantage rédiger les candidats en limitant le recours à des exercices de type QCM ou à des consignes de type « réponse courte : un mot, une expression ou une citation de texte ».

Pour rappel, dans toutes les disciplines, la maîtrise de la langue inclut :

- la capacité à respecter des normes orthographiques et syntaxiques ;
- la capacité à formuler un raisonnement, à organiser une argumentation ou une réflexion, et à utiliser un vocabulaire précis et adapté.

Les quatre dimensions de la maîtrise de la langue présentées dans le tableau ci-dessous sont donc prises en compte dans l'évaluation de toutes les épreuves du DNB, du baccalauréat et des diplômes professionnels. Les paliers descriptifs d'appréciation de la maîtrise de la langue formulés dans ce tableau sont les mêmes quels que soient les enseignements et les disciplines.

Pour le DNB et le baccalauréat, et dans la continuité des dispositions fixées depuis la session 2026, les modalités de prise en compte de ces compétences sont précisées, pour chaque épreuve, dans la note de service qui en définit les modalités d'évaluation. Elles tiennent compte de la nature de l'épreuve, des exercices et de la spécificité du sujet. **Un minimum de deux points** est accordé à la maîtrise de la langue dans chacune des épreuves. Ils sont dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques ainsi qu'à la capacité à formuler clairement un raisonnement et à utiliser un vocabulaire juste et adapté.

En plus de ces deux points, un poids supérieur est attribué à la maîtrise de la langue selon les enseignements, les épreuves, les exercices et les sujets, en considération de l'importance accordée à la compétence rédactionnelle dans la production attendue. Dans le cas des épreuves dont la dimension rédactionnelle est majeure, une copie défailante sur la plupart des aspects relatifs à la maîtrise de la langue ne peut avoir la moyenne.

La situation particulière des candidats bénéficiant d'un aménagement ou d'adaptations en lien avec les normes orthographiques et syntaxiques est prise en compte dans l'évaluation.

Pour les diplômes professionnels, la clarté de l'expression et l'intelligibilité des productions écrites constituent des attendus importants, en cohérence avec les exigences de communication professionnelle propres à chaque métier. Les barèmes de notation, construits à partir des compétences et savoirs associés définis par chaque référentiel et programme, doivent valoriser la correction de la langue (orthographe, syntaxe) ainsi que la qualité de l'expression (précision du lexique, organisation de la réflexion).

Paliers descriptifs d'appréciation de la maîtrise de la langue				
	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Orthographe	Erreurs très fréquentes, notamment sur des règles simples (accords sujet-verbe, accords dans le groupe nominal, etc.).	Erreurs fréquentes et/ou répétées (accords, conjugaison, homophones, etc.).	Erreurs ponctuelles, lexicales ou grammaticales (accords, homophones grammaticaux, etc.), mais qui ne se répètent pas de façon systématique.	Orthographe lexicale et grammaticale maîtrisée ; erreurs rares, isolées, sans caractère systématique.
Syntaxe/ construction des phrases	Syntaxe très défailante : nombreuses phrases mal construites, incorrectes, incompréhensibles ou à la ponctuation inopérante.	Construction de phrases fragile : maladroites récurrentes, phrases parfois mal structurées.	Phrases globalement bien construites malgré quelques maladroites syntaxiques ponctuelles.	Phrases correctement construites, syntaxe maîtrisée voire riche (subordination, coordination, etc.).
Lexique	Le lexique, notamment celui de la discipline, est employé à mauvais escient ou très pauvre.	Le lexique, notamment celui de la discipline, est pauvre et parfois employé à mauvais escient.	Le lexique, notamment celui de la discipline, est globalement correct.	Le lexique, notamment celui de la discipline, est riche et correctement utilisé.
Mise en forme et organisation de la réflexion	Le propos n'est pas organisé.	Le propos est organisé de manière peu pertinente.	Le propos est organisé de manière globalement cohérente.	Le propos est organisé de manière cohérente. Il suit un fil conducteur perceptible et pertinent.

II. Accompagner les équipes pédagogiques : pilotage partagé de cette politique par les inspecteurs pédagogiques territoriaux et les chefs d'établissement

De manière complémentaire, les chefs d'établissement comme les corps d'inspection sont pleinement mobilisés pour porter cette ambition.

C'est en tant que présidents du conseil pédagogique que les chefs d'établissement installent la concertation nécessaire et partagée avec toutes les disciplines pour une préparation des élèves aux exigences de la maîtrise de la langue aux examens. Tout au long de l'année, ils engagent des actions visant à prévenir et à réduire les difficultés des élèves en lecture, en écriture et en expression orale, en mobilisant pleinement les moyens et les ressources disponibles.

Dans le même esprit, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et les inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement technologique-enseignement général (IEN ET-EG) jouent un rôle clé dans l'accompagnement des enseignants pour renforcer la maîtrise de la langue chez les élèves, à l'écrit comme à l'oral, dans toutes les disciplines. À ce titre, ils assurent des missions de formation, de conseil et d'accompagnement dans l'évolution des pratiques pédagogiques.

Lors des corrections des épreuves nationales, ils veillent à ce que chaque correcteur prenne en compte, conformément aux définitions d'épreuve, tant les compétences et connaissances disciplinaires que les différentes dimensions de la maîtrise de la langue : respect des normes orthographiques et syntaxiques, organisation de la réflexion, formulation du raisonnement, structuration de la pensée et utilisation précise et adaptée du vocabulaire.

**Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal**

Document 2: Texte officiel définissant les épreuves

NOR : MENE2622656N

Note de service : du 11-9-2026

Emetteur : MEN – DGESCO A1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; à la directrice du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales (SES) du baccalauréat général. Elle entre en vigueur à compter de la session 2027. Elle abroge et remplace la note de service du 11 février 2020 modifiée (NOR : MENE2001800N) relative à cette épreuve.

I. Épreuve écrite (durée : 4 heures)

Programme de l'épreuve

L'épreuve porte sur une partie du programme de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales de la classe de terminale. Les questions évaluable dans le cadre de l'épreuve d'enseignement de spécialité de terminale sont définies en annexe I de la présente note de service.

Les notions rencontrées en classe de première (mais non approfondies en classe de terminale), doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

Structure

Deux sujets de nature différente, une dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire et une épreuve composée de trois parties distinctes, sont proposés au choix du candidat.

Ils sont déterminés de façon à couvrir plusieurs dimensions du programme :

Le sujet de dissertation et celui de la troisième partie de l'épreuve composée portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés) ;

Les sujets de la dissertation et ceux de chaque partie de l'épreuve composée portent sur différentes questions issues du programme.

Maîtrise de la langue

Compétence indispensable pour rendre compte de connaissances et de capacités de raisonnement, la maîtrise de la langue est évaluée en sciences économiques et sociales (SES) comme dans l'ensemble des disciplines. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans l'appropriation du programme d'enseignement.

À l'examen, son évaluation se décline de deux manières, complémentaires :

D'une part, deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques ;

D'autre part, les compétences d'organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée, d'utilisation d'un vocabulaire précis, riche et adapté sont prises en compte explicitement à travers l'évaluation des compétences proprement disciplinaires qui associent de manière étroite la maîtrise des connaissances et leur juste formulation.

La prise en compte de la maîtrise de la langue dans l'évaluation et dans la notation des copies articule donc ces deux dimensions de manière à lui accorder toute l'importance requise. Les attendus et observables rédactionnels sont précisés dans la grille en annexe II de la présente note de service.

A. Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées

Il est demandé au candidat de :

- Répondre à la question posée par le sujet ;
- Construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- Mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier documentaire ;
- Rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. Des compétences d'organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée et d'utilisation d'un vocabulaire précis, riche et adapté font donc partie des attendus et sont prises en compte dans l'évaluation de cette épreuve.

Il sera tenu également compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques

Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

Structure de l'épreuve

Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique et politique. Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte trois ou quatre documents de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement de données statistiques (graphique, tableau, carte, radar, etc.) ; un document texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.). Chaque document statistique ne devra pas dépasser 120 données chiffrées et le texte éventuel comporter plus de 2 500 signes.

B. Épreuve composée

Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 – Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 – Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en :

- Développant un raisonnement ;
- Exploitant les documents du dossier ;
- Faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- Composant une introduction, un développement, une conclusion.

Des compétences d'organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée et d'utilisation d'un vocabulaire précis, riche et adapté font partie des attendus et sont prises en compte dans l'évaluation des trois parties de cette épreuve.

Il sera également tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques

Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

Structure de l'épreuve

Cette épreuve est constituée de trois parties :

Partie 1 – Mobilisation des connaissances, (3,5 points).

Cette première partie de l'épreuve, sans document d'appui, est composée d'une question.

Partie 2 – Étude d'un document (5,5 points).

Cette deuxième partie de l'épreuve est une étude d'un document statistique (graphique, tableau, carte, radar, etc.) de 120 données chiffrées au maximum comportant deux questions.

Partie 3 – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (9 points).

Le libellé du sujet invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles. Le dossier documentaire mis à la disposition du candidat ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte deux ou trois documents de nature différente (texte, graphique, tableau statistique, schéma, etc.). Chaque texte ne devra pas dépasser 2 500 signes et chaque document statistique comporter plus de 120 données chiffrées.

Les trois parties de l'épreuve composée portent sur trois questions différentes et au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

II. Épreuve orale de contrôle (second groupe)

Préparation : 30 minutes, Durée : 20 minutes

Structure de l'épreuve

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite.

Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples, et de nature différente (texte de 1 300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum).

Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points. Les deux premières questions sont notées sur 6 points et permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans deux champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés). La troisième question, en lien avec un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire, elle est notée sur 4 points.

**Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal**

Annexe I - Questions évaluable dans le cadre de l'épreuve de l'enseignement de spécialité de terminale

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité « sciences économiques et sociales », les candidats peuvent être évalués sur les questionnements suivants du programme de la classe de terminale :

Science économique	Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?
	Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?
	Comment lutter contre le chômage ?
	Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?
Sociologie et science politique	Comment est structurée la société française actuelle ?
	Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?
	Quelles mutations du travail et de l'emploi ?
	Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?
Regards croisés	Quelle action publique pour l'environnement ?

Annexe II – Attendus et observables rédactionnels

	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Orthographe	Erreurs très fréquentes, notamment sur des règles simples (accords sujet-verbe, accords dans le groupe nominal, etc.).	Erreurs fréquentes et/ou répétées (accords, conjugaison, homophones, etc.).	Erreurs ponctuelles, lexicales ou grammaticales (accords, homophones grammaticaux, etc.), mais qui ne se répètent pas de façon systématique.	Orthographe lexicale et grammaticale maîtrisée ; erreurs isolées, sans caractère systématique.
Syntaxe / construction des phrases	Syntaxe très défailante : nombreuses phrases mal construites, incorrectes, incompréhensibles ou à la ponctuation inopérante.	Construction de phrases fragile : maladresses récurrentes, phrases parfois mal structurées.	Phrases globalement bien construites malgré quelques maladresses syntaxiques ponctuelles.	Phrases correctement construites, syntaxe maîtrisée voire riche (subordination, coordination, etc.).
Lexique	Le lexique, notamment celui de la discipline, est employé à mauvais escient ou très pauvre.	Le lexique, notamment celui de la discipline, est pauvre et parfois employé à mauvais escient.	Le lexique, notamment celui de la discipline, est globalement correct.	Le lexique, notamment celui de la discipline, est riche et correctement utilisé.
Mise en forme et organisation de la réflexion	Le propos n'est pas organisé.	Le propos est organisé de manière peu pertinente.	Le propos est organisé de manière globalement cohérente.	Le propos est organisé de manière cohérente. Il suit un fil conducteur perceptible et pertinent.

Document 3 : Programme officiel de la classe de terminale évaluable au baccalauréat (détaillé par objectifs d'apprentissage)

Questionnements	Objectifs d'apprentissage
Science économique	
Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ?	- Comprendre le processus de croissance économique et les sources de la croissance : accumulation des facteurs et accroissement de la productivité globale des facteurs ; comprendre le lien entre le progrès technique et l'accroissement de la productivité globale des facteurs. - Comprendre que le progrès technique est endogène et qu'il résulte en particulier de l'innovation. - Comprendre comment les institutions (notamment les droits de propriété) influent sur la croissance en affectant l'incitation à investir et innover ; savoir que l'innovation s'accompagne d'un processus de destruction créatrice. - Comprendre comment le progrès technique peut engendrer des inégalités de revenus. - Comprendre qu'une croissance économique soutenable se heurte à des limites écologiques (notamment l'épuisement des ressources, la pollution et le réchauffement climatique) et que l'innovation peut aider à reculer ces limites.
Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?	- Comprendre le rôle des dotations factorielles et technologiques (avantages comparatifs) dans les échanges commerciaux et la spécialisation internationale. - Comprendre le commerce entre pays comparables (différenciation des produits, qualité des produits, et fragmentation de la chaîne de valeur). - Comprendre que la productivité des firmes sous-tend la compétitivité d'un pays, c'est-à-dire son aptitude à exporter. - Comprendre l'internationalisation de la chaîne de valeur et savoir l'illustrer. - Comprendre les effets induits par le commerce international : gains moyens en termes de baisse de prix, réduction des inégalités entre pays, accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays ; comprendre les termes du débat entre libre-échange et protectionnisme.
Comment lutter contre le chômage ?	- Savoir définir le chômage et le sous-emploi et connaître les indicateurs de taux de chômage et de taux d'emploi. - Comprendre que les problèmes d'appariements (frictions, inadéquations spatiales et de qualifications) et les asymétries d'information (salaire d'efficience) sont des sources de chômage structurel. - Comprendre les effets (positifs ou négatifs) des institutions sur le chômage structurel (notamment salaire minimum et règles de protection de l'emploi). - Comprendre les effets des fluctuations de l'activité économique sur le chômage conjoncturel. - Connaître les principales politiques mises en œuvre pour lutter contre le chômage : politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale, politiques d'allègement du coût du travail, politiques de formation et politiques de flexibilisation pour lutter contre les rigidités du marché du travail.
Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?	- Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) ; comprendre les effets du marché unique sur la croissance. - Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence. - Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture. - Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques).

Sociologie et science politique	
Comment est structurée la société française actuelle ?	- Savoir identifier les multiples facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social (catégorie socioprofessionnelle, revenu, diplôme, composition du ménage, position dans le cycle de vie, sexe, lieu de résidence). - Comprendre les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du XXe siècle (salarisation, tertiarisation, élévation du niveau de qualification, féminisation des emplois). - Connaître les théories des classes et de la stratification sociale dans la tradition sociologique (Marx, Weber) ; comprendre que la pertinence d'une approche en termes de classes sociales pour rendre compte de la société française fait l'objet de débats théoriques et statistiques : évolution des distances inter- et intra-classes, articulation avec les rapports sociaux de genre, identifications subjectives à un groupe social, multiplication des facteurs d'individualisation.
Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?	- Savoir distinguer la mobilité sociale intergénérationnelle des autres formes de mobilité (géographique, professionnelle). - Comprendre les principes de construction, les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale. - Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle) ; comprendre que la mobilité peut aussi se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociales (fluidité sociale) et qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide. - À partir de la lecture des tables de mobilité, être capable de mettre en évidence des situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement, et de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes et de celles des femmes. - Comprendre comment l'évolution de la structure socioprofessionnelle, les niveaux de formation et les ressources et configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale.
Quelles mutations du travail et de l'emploi ?	- Savoir distinguer les notions de travail, activité, statut d'emploi (salarié, non-salarié), chômage ; comprendre que les évolutions des formes d'emploi rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité. - Connaître les principaux descripteurs de la qualité des emplois (conditions de travail, niveau de salaire, sécurité économique, horizon de carrière, potentiel de formation, variété des tâches). - Comprendre les principales caractéristiques des modèles d'organisation taylorien (division du travail horizontale et verticale, relation hiérarchique stricte) et post-taylorien (flexibilité, recomposition des tâches, management participatif) ; comprendre les effets positifs et négatifs de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail. - Comprendre comment le numérique brouille les frontières du travail (télétravail, travail / hors travail), transforme les relations d'emploi et accroît les risques de polarisation des emplois. - Comprendre que le travail est source d'intégration sociale et que certaines évolutions de l'emploi (précarisation, taux persistant de chômage élevé, polarisation de la qualité des emplois) peuvent affaiblir ce pouvoir intégrateur.
Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ?	- Comprendre que l'engagement politique prend des formes variées (vote, militantisme, engagement associatif, consommation engagée). - Comprendre pourquoi, malgré le paradoxe de l'action collective, les individus s'engagent (incitations sélectives, rétributions symboliques, structure des opportunités politiques). - Comprendre que l'engagement politique dépend notamment de variables sociodémographiques (catégorie socioprofessionnelle, diplôme, âge et génération, sexe). - Comprendre la diversité et les transformations des objets de l'action collective (conflits du travail, nouveaux enjeux de mobilisation, luttes minoritaires), des acteurs (partis politiques, syndicats, associations, groupements) et de leurs répertoires.

Regard croisé	
Quelle action publique pour l'environnement?	- Savoir identifier les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit. - Comprendre que l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale). - En prenant l'exemple du changement climatique : - connaître les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement : réglementation, marchés de quotas d'émission, taxation, subvention à l'innovation verte ; comprendre que ces différents instruments présentent des avantages et des limites, et que leur mise en œuvre peut se heurter à des dysfonctionnements de l'action publique ; - comprendre qu'en présence de bien commun les négociations et accords internationaux liés à la préservation de l'environnement sont contraints par des stratégies de passager clandestin et les inégalités de développement entre pays.

Objectifs d'apprentissage concernant l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques

Calcul, lecture, interprétation

- Proportion, pourcentage de répartition (y compris leur utilisation pour transformer une table de mobilité en tables de destinée et de recrutement).
- Taux de variation, taux de variation cumulé, coefficient multiplicateur, indice simple.
- Moyenne arithmétique simple et pondérée.

Lecture et interprétation

- Indice synthétique.
- Médiane.
- Écart et rapport inter-quantile.
- Coefficient de Gini.
- Corrélation et causalité.
- Taux de variation moyen.
- Valeur nominale, valeur réelle (notamment, taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel).
- Tableau à double-entrée.
- Représentations graphiques : diagrammes de répartition, représentation de séries chronologiques, courbe de Lorenz.
- Représentation graphique de fonctions simples (offre, demande, coût) et interprétation de leurs pentes et de leurs déplacements.

Document 4 : Déroulement des corrections aux examens du second degré à compter des épreuves 2024 (note de service)

NOR : **MENE2335316N**

Note de service du **12-1-2024**

La présente note de service fixe le cadre du processus de correction et d'évaluation des épreuves terminales de tous les examens du second degré.

Toutes les épreuves donnent lieu à la mise en œuvre de procédures d'entente et d'harmonisation entre les correcteurs et examinateurs. L'importance de celles-ci justifie que chaque correcteur se fasse un devoir de contribuer à leur efficacité. Les sujets et éléments d'évaluation des épreuves terminales, y compris les barèmes, sont validés par le corps d'inspection au niveau national. Ces barèmes nationaux doivent être respectés, ce qui proscrit, d'une part, les « corrigés académiques », d'autre part, toute possibilité de modification générale des notes par les autorités académiques, également appelée « correctif académique ». Ces règles permettent d'assurer aux candidats un traitement équitable sur tout le territoire, et une évaluation conforme au niveau de leur prestation.

I. Commissions d'entente des épreuves écrites

A. La commission d'entente nationale

Une commission d'entente nationale, menée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et composée d'inspecteurs pédagogiques régionaux ou d'inspecteurs de l'éducation nationale, peut se réunir afin de fournir les dernières recommandations après expertise des copies. Elle a pour but de fixer de façon définitive les éléments d'évaluation à prendre en compte par les correcteurs.

Pour le baccalauréat général, elle se réunit systématiquement pour toutes les spécialités qui sont réparties sur deux jours.

B. La commission d'entente académique

La commission d'entente académique se réunit au moment de la remise des copies aux correcteurs désignés par le recteur d'académie et selon les modalités que celui-ci a fixées. Elle peut avoir une dimension départementale ou académique selon les nécessités et les contraintes d'organisation. La tenue des réunions d'entente sous forme dématérialisée (recours à la visioconférence, par exemple), qui évite les déplacements des correcteurs, est recommandée et permet leur mise en place au niveau approprié. Ces commissions sont présidées par l'inspecteur pédagogique régional ou l'inspecteur de l'éducation nationale de la discipline ou, en cas d'impossibilité, par un enseignant désigné par le recteur, sur proposition de l'inspecteur, et réunissent l'ensemble des correcteurs.

Elles ont pour but d'explicitier les recommandations nationales et d'accompagner les correcteurs dans leur mission. Aucune modification des barèmes ne pourra être apportée au cours de la commission, ni recommandation visant à atténuer la prise en compte des règles de forme (orthographe, grammaire, etc.) ou de fond sur la notation.

II. Permanences pendant les corrections

Une permanence d'information et d'alerte est assurée auprès des correcteurs pendant toutes les corrections. Elle répond individuellement à leurs questions, donne avis et conseils.

En cas de difficultés inattendues survenues en cours de correction, elle alerte, sous couvert du recteur, l'académie conceptrice du sujet, qui saisit la direction générale de l'enseignement scolaire, si elle estime qu'en l'espèce une consigne nationale est nécessaire.

Les correcteurs doivent, par ailleurs, signaler toute anomalie relevée à la lecture des copies et permettant de suspecter d'éventuelles fraudes.

Cette permanence est assurée, dans toute la mesure du possible, par un inspecteur pédagogique régional ou un inspecteur de l'éducation nationale, ou à défaut, par un enseignant désigné par le recteur, sur proposition de l'inspecteur.

III. Attribution de la note

Les notes varient de 0 à 20 en points entiers, sauf si la réglementation de l'épreuve concernée en dispose autrement.

Dans chaque discipline, l'échelle des notes peut être utilisée dans toute sa plénitude, au-delà des seuils critiques de 8, 10 et 12. L'usage d'une échelle limitée autour de la moyenne peut, en effet, nuire à la capacité de candidats se présentant à des disciplines différentes d'obtenir des mentions. Le correcteur ne doit pas se sentir tenu d'utiliser toute l'échelle des notes si la qualité (bonne ou mauvaise) des copies qui lui sont confiées ne le justifie pas.

Lorsque plusieurs évaluateurs participent à la notation d'une même épreuve pluridisciplinaire, c'est la seule note finale qui peut être, en tant que de besoin, arrondie au point supérieur.

L'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire du baccalauréat général et technologique ou à une ou plusieurs unités d'épreuve du baccalauréat professionnel est sanctionnée par la mention « absent ».

Les correcteurs sont invités à justifier les notes attribuées par des appréciations aussi claires et précises que possible. Les correcteurs reportent le nombre de points attribués à chaque partie ou exercice du sujet (exactitude des totaux, lisibilité des notes partielles, références éventuelles au barème, etc.) : le résultat de l'examen ne doit pas apparaître au candidat comme une décision dont la motivation lui échapperait.

Chaque correcteur prend en compte dans l'attribution de la note la qualité rédactionnelle des candidats, dont l'orthographe. Ainsi, toute copie dont la lecture serait jugée incompréhensible doit se voir attribuer une note inférieure à la moyenne. La situation particulière des candidats bénéficiant d'un aménagement ou adaptation doit naturellement être prise en compte.

IV. Commission d'harmonisation des épreuves écrites

La commission d'harmonisation complète la commission d'entente. Elle permet :

- la comparaison des résultats (moyennes et répartitions des notes entre correcteurs et par sujet, etc.) ;
- une nouvelle lecture de telle ou telle copie ou type de copie ;
- la recherche des causes objectives susceptibles d'expliquer les écarts importants entre les tableaux de notes des différents correcteurs (moyenne, dispersion, etc.) ;
- la révision éventuelle de certaines notes, à la hausse ou à la baisse, après discussion.

Cette commission est présidée par l'inspecteur pédagogique régional ou l'inspecteur de l'éducation nationale de la discipline ou, en cas d'impossibilité, par un enseignant désigné par le recteur, sur proposition de l'inspecteur, et réunit l'ensemble des correcteurs.

Elle doit avoir lieu en fin de correction et selon les modalités fixées par le recteur d'académie. Un procès-verbal est établi pour chacune des commissions d'harmonisation. Comme pour les réunions d'entente, le recours à un fonctionnement dématérialisé peut faciliter autant que possible sa mise en place au niveau approprié.

L'activité d'harmonisation dite de masse (tous les candidats d'une série ou d'un sujet) est proscrite au niveau académique, et ne peut être que nationale lorsque les conditions particulières de passation de l'épreuve le justifient. Toute discordance appelant à une harmonisation spécifique doit faire l'objet d'une alerte académique pour expertise adressée à l'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche en charge du suivi de cette discipline et d'une validation de la direction générale de l'enseignement scolaire.

V. Évaluation des épreuves orales et pratiques

Lors des épreuves orales et pratiques, les examinateurs doivent impérativement s'abstenir de toute allusion à la valeur de la prestation du candidat interrogé, à la qualité de l'enseignement qu'il paraît avoir reçu ou de toute demande et tout commentaire concernant son établissement d'origine, son âge, son sexe, son origine ou sa formation.

Les principes d'attribution des notes et d'utilisation de l'échelle des notes sont les mêmes que pour les épreuves écrites.

La note attribuée à chaque candidat ne doit en aucun cas lui être communiquée, la note reste provisoire tant que le jury n'a pas délibéré.

En l'absence de commission d'harmonisation, une réunion de concertation entre examinateurs par discipline et par jury au cours de laquelle sont examinées les difficultés éventuelles rencontrées dans ce domaine est organisée quotidiennement.

Les examinateurs saisissent les notes qu'ils ont attribuées aux candidats, selon les mêmes modalités que celles figurant ci-dessus pour les épreuves écrites.

VI. Évaluation des épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique

Les procédures d'entente et d'harmonisation définies pour les épreuves terminales s'appliquent à la notation des épreuves anticipées. Toutefois, les commissions d'harmonisation exercent une responsabilité supplémentaire puisqu'il s'agit d'attribuer des notes provisoires susceptibles d'être modifiées lors des délibérations à l'issue des épreuves terminales. Après délibération, les notes deviennent définitives.

Ces commissions d'harmonisation sont organisées à la fin de la période de correction et à l'issue des épreuves orales, sous la responsabilité du recteur d'académie. Elles sont présidées soit par l'inspecteur pédagogique régional de la discipline, soit par un enseignant désigné par le recteur sur proposition de l'inspecteur.

Elles travaillent à partir de l'édition des notes saisies préalablement par chaque correcteur et examinateur, membre des commissions, ou bien à partir d'autres documents (fiches ou grilles de répartition des notes) renseignés par les correcteurs et les examinateurs, de façon à permettre la comparaison des résultats. À l'issue de leurs travaux, les évaluateurs modifient les notes qui le nécessitent.

Pour la ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray

Document 5 : Grilles nationales de support pour la notation de la dissertation et de l'EC3 au baccalauréat

I) Dissertation (18 points + 2 points compétences linguistiques)

A) Compétences disciplinaires

La note est attribuée par profil, en fonction de la qualité globale de la réponse. Le correcteur identifie le niveau atteint par la copie, puis ajuste la note à l'intérieur du profil selon quatre dimensions principales :

- **Le respect de la consigne** : ceci implique la réponse effective au sujet y compris aux différentes dimensions effectivement impliquées ou sous-entendues par la formulation du sujet mais également la conformité aux attendus de la dissertation. Ceci signifie la présence d'une introduction avec les questionnements impliqués par le sujet posé et le plan proposé pour y répondre, d'une conclusion permettant de répondre de manière synthétique au sujet, et la cohérence et la proportion des différentes parties annoncées au regard de la démonstration proposée.
- **La qualité du raisonnement** qui se traduit par la pertinence du plan (capacité à répondre effectivement au sujet posé sans hors sujet ou élément peu articulé), la capacité à dérouler une argumentation permettant une démonstration rigoureuse mais également par des éléments formels qui renforcent la capacité argumentative de la copie (ex : phrases de liaison entre les parties, connecteurs logiques, éventuellement sauts de ligne...)
- **La maîtrise des objectifs d'apprentissage du programme** qui se traduit par la capacité de la copie à citer les mécanismes et processus attendus, à les définir et les expliquer, si cela est pertinent, et à les utiliser de manière adéquate dans le cadre de sa démonstration.
- **L'exploitation des documents et la mobilisation de connaissances personnelles adaptées à la question posée**, qui peuvent s'apprécier sur la base de la sélection pertinente des données et éléments des documents, de leur compréhension et mobilisation (éventuellement de calculs, en lien et articulation avec les connaissances personnelles).

Les éléments figurant dans les différentes sous-rubriques de la colonne « **Éléments fréquemment rencontrés dans ce type de copie** » dans la grille ci-dessous sont des indicateurs permettant d'explicitier chaque profil. Ils n'ont pas vocation à être tous présents simultanément dans une même copie, mais ils ont valeur d'idéal-type. L'importance de ces caractéristiques peut varier selon le sujet traité et la qualité de la démonstration. L'attribution d'un profil repose sur une appréciation globale de la copie, fondée sur les caractéristiques qui dominent, et non sur une vérification systématique de chacun des éléments mentionnés.

Quelques remarques supplémentaires :

- Pour obtenir la note maximale, une copie n'a pas à être parfaite ; elle peut même contenir des erreurs ou approximations. Elle correspond aux attendus principaux du dernier profil de la présente grille.
- Si la mobilisation des connaissances se fait de manière pertinente au regard de l'argumentation, la définition explicite des éléments aux programmes n'est pas attendue pour elle-même et de manière systématique.
- Une copie qui n'utiliserait pas l'ensemble des documents du dossier documentaire ne sera pas pénalisée spécifiquement sur ce point.

Grille dissertation sur 18 points

Palier	Niveau global de la copie	Ce qui distingue ce profil du précédent	Éléments fréquemment rencontrés dans ce type de copie
0 à 2	Copie blanche ou quasi blanche ou hors sujet		Compréhension du sujet et organisation de la réflexion : Copie vide, hors sujet ou sans raisonnement identifiable. Introduction et conclusion absentes ou sans rapport avec le sujet. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Aucun ou quasi aucun élément pertinent du programme mobilisé. Exploitation du dossier documentaire : Documents non utilisés ou évoqués sans lien avec le sujet.
3 à 5	Absence de traitement réel du sujet	La copie aborde le questionnement du programme mais pas le sujet. <i>La copie, malgré quelques connaissances limitées, ne permet pas d'évaluer un traitement du sujet posé.</i>	Compréhension du sujet et organisation de la réflexion : Quelques éléments liés au questionnement, mais pas de réponse à la question posée ni de raisonnement construit. Propos généraux, et/ou confus. Introduction, conclusion et développement difficilement discernables ou purement formels. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Connaissances attendues absentes, erronées ou seulement nommées sans explication. Affirmations non justifiées ni illustrées. Exploitation du dossier documentaire : Documents non utilisés, ou seulement recopiés/cités sans sélection ni interprétation.
6 à 8	Questionnement appréhendé mais sujet mal traité	La copie démontre une compréhension limitée du sujet mais ne construit pas une réponse correcte.	Compréhension du sujet et organisation de la réflexion : Questionnement identifié, mais sujet mal compris ou très partiellement traité. Organisation juxtaposant des idées sans construire une réponse structurée. Introduction et conclusions absentes, sommaires ou très partielles. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Quelques connaissances mobilisées, mais rares, seulement évoquées, imprécises et/ou erronées. Exemples peu développés ou mal reliés aux arguments. Exploitation du dossier documentaire : Quelques documents mobilisés, mais de manière descriptive (citation isolée, paraphrase). Lien avec les connaissances et le sujet faible et/ou inégal.
Pas moins de 9	Réponse correcte mais minimale au sujet	La copie répond minimalement au sujet. <i>Une forme de raisonnement est présente mais l'ensemble demeure partiel, fragile ou inégal.</i>	Compréhension du sujet et organisation de la réflexion : Réponse au moins partielle à la question. Ligne directrice et organisation identifiables, mais plan maladroit, incomplet, déséquilibré ou avec des éléments hors sujet. Introduction et conclusion sont présentes et remplissent leur fonction au moins succinctement. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Plusieurs éléments de connaissances, mécanismes ou processus mobilisés mais certains liens de causalité seulement affirmés ou oubliés. Arguments parfois illustrés par des exemples pertinents. Exploitation du dossier documentaire : Informations ou données pertinentes sélectionnées pour appuyer plusieurs arguments. Certaines lectures correctes et explicites, mais exploitation inégale ou trop descriptive.
Pas moins de 12	Réponse correcte et cohérente	La copie construit une réponse cohérente malgré des erreurs ou approximations.	Compréhension du sujet et organisation de la réflexion : Réponse claire au sujet. Raisonnement organisé et cohérent mais manque de profondeur ou de nuance possible. Introduction et conclusion sont présentes, cohérentes et remplissent leur fonction au moins minimalement. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Principales connaissances, mécanismes et processus présents, correctement explicités, utilisés et illustrés. Quelques connaissances imprécises ou insuffisamment articulées. Exploitation du dossier documentaire : Informations pertinentes de plusieurs documents sélectionnées et mises au service de la réponse à la question malgré une exploitation parfois linéaire ou peu approfondie. Lectures statistiques correctes et données globalement interprétées.

Palier	Niveau global de la copie	Ce qui distingue ce profil du précédent	Éléments fréquemment rencontrés dans ce type de copie
Pas moins de 14	Bonne copie démonstrative	La copie démontre avec une progression logique. <i>Les connaissances, les mécanismes et les documents deviennent les éléments d'une démonstration convaincante. Des approximations ou fragilités peuvent subsister.</i>	Compréhension du sujet et organisation de la réflexion : Sujet compris dans ses principales dimensions. Plan cohérent, globalement équilibré et progressif. Articulations explicites. Introduction qui oriente la démonstration en mettant en avant les enjeux du sujet et annonce clairement le plan. Conclusion qui répond à la question en s'appuyant sur le bilan du raisonnement. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : L'essentiel des connaissances, mécanismes et processus sont explicités, maîtrisés, mobilisés et illustrés à bon escient. Exploitation du dossier documentaire : Beaucoup d'informations et données du dossier sélectionnées, interprétées, intégrées à la démonstration et liées aux connaissances. Lectures statistiques rigoureuses et calculs utiles sont pour la plupart correctement réalisés.
Pas moins de 17	Très bonne ou excellente copie	La copie analyse avec maîtrise et nuance. <i>Les connaissances mobilisées, les documents utilisés développent une démonstration nuancée, précise et particulièrement aboutie sans être parfaite.</i>	Compréhension du sujet et organisation de la réflexion : Réponse complète, précise et nuancée. Plan pleinement démonstratif : hiérarchisation des idées, articulation des principales dimensions du sujet pour répondre à la consigne. L'introduction construit un questionnement précis et nuancé du sujet. La conclusion apporte une réponse complète, synthétique et cohérente. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Connaissances, mécanismes, processus et illustrations très bien maîtrisés, articulés entre eux et mobilisés avec rigueur pour répondre au sujet. Exploitation du dossier documentaire : Dossier exploité de manière approfondie et sélective. Données sélectionnées, restituées et interprétées avec précision, rapprochées des connaissances et confrontées entre elles si cela est pertinent. Les documents servent à démontrer, préciser ou nuancer les arguments.

B) Compétences linguistiques (sur 2 points)

Critère	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Orthographe	Orthographe lexicale et grammaticale maîtrisée ; erreurs rares et isolées, sans caractère systématique	Quelques erreurs (accords, homophones grammaticaux, etc.) mais qui ne se répètent pas de façon systématique	Erreurs fréquentes et/ou répétées (accords sujet-verbe, accords dans le groupe nominal, homophones, etc.)	Erreurs massives et systématiques, y compris sur des règles simples
Syntaxe / construction des phrases	Phrases correctement construites, syntaxe maîtrisée voire riche (subordination, coordination, etc.)	Phrases globalement bien construites ; quelques maladresses syntaxiques ponctuelles	Construction de phrases fragile : syntaxe simple, maladresses récurrentes, phrases parfois mal structurées	Syntaxe très défectueuse : phrases mal construites, incorrectes ou incompréhensibles
Barème	2 points	1 ou 1,5 points	0,5 point	0 point

Attention, les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves quel que soit le handicap (associé à un code MH) ainsi que les candidats allophones nouvellement arrivés en France (EANA) bénéficiant de l'utilisation du dictionnaire bilingue sont signalés par le pictogramme suivant . Ces candidats ne sont pas pénalisés pour les éventuelles fautes d'orthographe ou erreurs de syntaxe lors des corrections des examens. Ils sont donc notés sur 18 et une péréquation ultérieure permettra de ramener cette note sur 20.

II) Epreuve composée

A) Compétences disciplinaires

Pour chacun des exercices de cette épreuve, sont décrites les caractéristiques génériques des réponses permettant de déterminer un profil.

EC1 (sur 3,5 points)

Les éléments figurant dans les différentes sous-rubriques de la colonne « Eléments fréquemment observés dans ce type de copie » constituent des indicateurs des caractéristiques dominantes de chaque profil. Ils n'ont pas vocation à être tous présents simultanément dans une même copie. L'attribution d'un profil repose sur une appréciation globale de la réponse au regard des critères de réponse à la question posée et à la qualité de la mobilisation des connaissances.

Profil	Niveau global de la copie	Ce qui distingue ce profil du précédent	Eléments fréquemment rencontrés dans ce type de copie
0 à 1,5	Réponse absente, hors sujet ou insuffisante		Réponse à la question : La copie ne répond pas à la question, ou seulement de façon insuffisante. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Connaissances attendues absentes, erronées ou seulement nommées. Mécanismes et processus non expliqués.
Pas moins de 2	Réponse correcte mais partielle	Une réponse à la question devient identifiable, malgré des connaissances incomplètement maîtrisées.	Réponse à la question : La copie répond au moins minimalement, mais la réponse reste partielle, trop large ou peu développée. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les connaissances et mécanismes essentiels sont identifiés, avec des imprécisions, des erreurs ou des oublis.
Pas moins de 3	Réponse satisfaisante à très satisfaisante	La réponse couvre les principaux attendus et s'appuie sur des connaissances correctement mobilisées.	Réponse à la question : La copie traite la question posée et couvre les principaux attendus. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les connaissances et mécanismes sont exacts, expliqués ou illustrés avec pertinence et utilisés au service de la réponse.

EC2 (sur 5,5 points)

Question 1

La question évalue la capacité du candidat à sélectionner, comprendre, et traiter les informations pertinentes d'un document statistique afin de répondre précisément à une consigne. Lorsque celle-ci le demande, cette exploitation s'appuie également sur la réalisation d'un ou plusieurs calculs simples possiblement en ordres de grandeurs comme des écarts, multiples, proportions, différences... Une simple restitution ou description des données, même correcte, sans mise en relation avec la question posée, ne répond pas pleinement aux attendus de l'exercice. Le correcteur évalue donc la réponse au regard de plusieurs critères : la réponse à la consigne posée, la sélection, la compréhension et le traitement (éventuellement par un calcul) des informations pertinentes au regard de la question.

Les éléments figurant dans les différentes sous-rubriques de la colonne « Éléments fréquemment observés dans ce type de copie » constituent des indicateurs des caractéristiques dominantes de chaque niveau de réponse. Ils n'ont pas vocation à être tous présents simultanément. Leur importance peut varier selon la nature du document et la consigne. L'attribution d'un niveau repose sur une appréciation globale de la réponse, fondée sur les caractéristiques qui dominent.

Grille EC2 – Q1 (sur 2 points)

Profil	Niveau global de la réponse	Ce qui distingue ce niveau du précédent	Éléments fréquemment rencontrés dans ce type de copie
0 ou 0,5	Réponse absente, hors sujet, insuffisante ou très insuffisante		Réponse à la consigne : La copie ne répond pas réellement à la consigne. Sélection, compréhension et traitement des informations : Les données utiles ne sont pas repérées, sont mal lues ou simplement recopiées de manière incomplète ; les calculs demandés sont absents, erronés ou inutilisables.
Pas moins de 1	Réponse correcte mais partielle	La copie repère les informations pertinentes et commence à les traiter, mais répond encore partiellement à la consigne.	Réponse à la consigne : La réponse traite la question, mais reste incomplète ou imprécise. Sélection, compréhension et traitement des informations : Les principales données sont repérées ; les lectures et, si nécessaire, les calculs sont globalement corrects, avec des imprécisions possibles.
Pas moins de 1,5	Réponse satisfaisante à très satisfaisante	La copie interprète les données et les calculs utiles pour répondre précisément et complètement à la consigne.	Réponse à la consigne : La réponse est directe, précise et complète. Sélection, compréhension et traitement des informations : Les données utiles sont choisies et les calculs demandés sont justes et pertinents. Comparaisons, évolutions, écarts ou proportions sont justes, interprétés et intégrés à la réponse.

Question 2

La question évalue la capacité du candidat à mobiliser les connaissances du programme afin d'expliquer les informations fournies par le document et de répondre précisément à la question posée. Le candidat peut utilement s'appuyer (sans nécessairement se limiter à elles) sur les informations relevées ou les calculs réalisés à la question précédente lorsque ceux-ci éclairent sa réponse. Toutefois, la réponse ne peut se limiter à une description du document ou à une mobilisation de connaissances de type EC1. Elle suppose la mobilisation de connaissances permettant d'expliquer, d'interpréter ou de mettre en perspective les informations du document. Trois critères doivent être pris en compte : la réponse effective à la question posée, le lexique et mobilisation des connaissances attendues (citation, définition/explication) et l'articulation entre les connaissances et les informations extraites du document.

Les éléments figurant dans les différentes sous-rubriques de la colonne « Éléments fréquemment observés dans ce type de copie » constituent des indicateurs des caractéristiques dominantes de chaque niveau de réponse. Ils n'ont pas vocation à être tous présents simultanément. Leur importance peut varier selon la question posée. L'attribution d'un niveau repose sur une appréciation globale de la réponse, fondée sur les caractéristiques qui dominent.

Grille EC2 – Q2 (sur 3,5 points)

Profil	Niveau global de la réponse	Ce qui distingue ce niveau du précédent	Eléments fréquemment rencontrés dans ce type de copie
0 à 1	Réponse absente, hors sujet, insuffisante ou très insuffisante		Réponse à la question : La copie ne répond pas réellement à la question. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les connaissances, mécanismes ou raisonnements attendus sont absents, erronés ou exposés sans lien avec la question. Articulation entre connaissances et document : Le document est seulement décrit ou cité sans lien avec les connaissances. Les connaissances sont exposées sans lien avec le document.
Pas moins de 1,5	Réponse correcte mais partielle	La copie commence à mobiliser ses connaissances en les reliant au document pour répondre minimalement à la question.	Réponse à la question : La réponse traite globalement la question, malgré des imprécisions. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les principales connaissances et mécanismes sont mobilisés, mais restent partiellement explicités ou insuffisamment reliés à la question. Articulation entre connaissances et document : Les principales données, et éventuellement les résultats de la Q1, sont pris en compte ; les connaissances sont présentes mais encore mal articulées aux données.
Pas moins de 2,5	Réponse satisfaisante à très satisfaisante	La copie articule les connaissances, les données du document dans une explication complète.	Réponse à la question : La réponse est directe, précise et complète. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les connaissances et mécanismes sont exacts, expliqués et mobilisés pour répondre à la question. Articulation entre connaissances et document : Les données pertinentes sont interprétées grâce aux connaissances, auxquelles elles apportent un appui.

EC3 (sur 9 points)

La note est attribuée par profil, en fonction de la qualité globale de la réponse. Ces profils sont décrits dans le tableau suivant. Une fois le profil défini, le correcteur ajuste la note à l'intérieur du profil selon plusieurs dimensions principales:

- **Le respect de la consigne** ceci implique la réponse effective au sujet y compris aux différentes dimensions effectivement impliquées par la formulation du sujet mais également par la conformité aux attendus de l'exercice et notamment l'existence de différents paragraphes argumentés visiblement structurés.
- **L'organisation de la réflexion** qui se traduit par la pertinence des différents paragraphes présents (capacité à répondre effectivement au sujet posé sans hors sujet ou élément peu articulé), la capacité à dérouler une argumentation permettant une démonstration rigoureuse mais également par des éléments formels qui renforcent la capacité argumentative de la copie (ex : phrases de liaison entre les paragraphes, connecteurs logiques, éventuellement sauts de ligne...).
- **La maîtrise des objectifs d'apprentissage du programme** qui se traduit par la capacité de la copie à citer les mécanismes et processus attendus, si cela est pertinent à les définir, les expliquer et à les utiliser de manière pertinente dans le cadre de sa démonstration.
- **L'exploitation des documents et la mobilisation de connaissances personnelles adaptées aux documents** qui peuvent s'apprécier sur la base de la sélection pertinente des données et éléments des documents, de leur compréhension et mobilisation (éventuellement calculs, lien et articulation avec les connaissances personnelles).

Les éléments figurant dans les différentes sous-rubriques de la colonne « caractéristiques génériques de la copie » dans le tableau ci-dessous sont des indicateurs des caractéristiques dominantes de chaque profil. Ils n'ont pas vocation à être tous présents simultanément dans une même copie. Leur importance peut varier selon le sujet traité et la qualité de la démonstration. L'attribution d'un profil repose sur une appréciation globale de la copie, fondée sur les caractéristiques qui dominent, et non sur une vérification systématique de chacun des éléments mentionnés.

Quelques remarques supplémentaires :

- Pour obtenir la note maximale, une copie n'a pas à être parfaite ; elle peut même contenir des erreurs ou approximations. Elle correspond aux principaux attendus du dernier profil de la présente grille.
- Si la mobilisation des connaissances se fait de manière pertinente au regard de l'argumentation, la définition explicite des connaissances n'est pas attendue.
- Un candidat qui n'utiliserait pas l'ensemble des documents du dossier documentaire ne sera pas pénalisé spécifiquement sur ce point.

L'exercice n'est pas une dissertation et ne saurait donc faire l'objet des mêmes attentes formelles en termes de structuration (introduction, conclusion et développement avec des attentes spécifiques, comme un plan en 2 ou 3 parties notamment). Néanmoins, les paragraphes doivent être structurés et conduire à une démonstration claire permettant de répondre à la question posée.

Grille EC3 (sur 9 points)

Profil	Niveau global de la copie	Ce qui distingue ce profil du précédent	Éléments fréquemment rencontrés dans ce type de copie
0 à 2	Réponse absente, hors sujet ou très insuffisante		Organisation de la réflexion : La consigne n'est pas comprise ou traitée ; aucun raisonnement identifiable n'organise la réponse. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les connaissances et mécanismes sont absents, erronés ou très lacunaires. Exploitation du dossier documentaire : Les documents sont absents, évoqués sans usage pertinent ou utilisés de manière erronée.
3 à 4	Réponse incomplète	La copie commence à répondre au sujet mais ne construit pas une réponse correcte.	Organisation de la réflexion : Un début de raisonnement apparaît, encore incomplet, descriptif ou peu cohérent. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Quelques connaissances sont mobilisées, mais restent imprécises ou peu expliquées. Exploitation du dossier documentaire : Des informations pertinentes sont repérées, surtout décrites ; les documents illustrent sans soutenir le raisonnement.
Pas moins de 4,5	Réponse correcte mais partielle	La copie construit un raisonnement identifiable qui répond au moins minimalement au sujet.	Organisation de la réflexion : Les paragraphes argumentés progressent de façon globalement cohérente, malgré des déséquilibres. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les principales connaissances et mécanismes sont correctement mobilisés et expliqués, avec quelques imprécisions. Exploitation du dossier documentaire : Les informations utiles sont sélectionnées et interprétées pour étayer plusieurs arguments, avec une articulation parfois incomplète.
Pas moins de 7	Bonne réponse argumentée	La copie développe une chaîne argumentative et articule connaissances et documents au service de la réponse.	Organisation de la réflexion : La démonstration est claire, progressive et cohérente ; les paragraphes conduisent à une réponse complète. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les éléments du programme et mécanismes sont expliqués et intégrés au raisonnement. Exploitation du dossier documentaire : Les documents sont interprétés et utilisés comme preuves à l'appui des arguments. Une ou deux approximations peuvent subsister.
Pas moins de 8	Réponse très satisfaisante et maîtrisée	La copie hiérarchise précisément les arguments en articulant les connaissances et les documents dans une démonstration rigoureuse sans nécessairement être parfaite.	Organisation de la réflexion : Le fil conducteur est particulièrement net ; l'argumentation est fluide, hiérarchisée et particulièrement maîtrisée. Lexique disciplinaire et mobilisation des connaissances : Les connaissances sont précises et les mécanismes explicités avec rigueur et maîtrise sans être parfaits. Exploitation du dossier documentaire : Les informations sont sélectionnées, interprétées, mises en relation et articulées aux connaissances avec rigueur et maîtrise sans être parfaits.

B) Compétences linguistiques évaluées sur l'ensemble des parties de l'épreuve (sur 2 points)

Critère	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Orthographe	Orthographe lexicale et grammaticale maîtrisée ; erreurs rares et isolées, sans caractère systématique	Quelques erreurs (accords, homophones grammaticaux, etc.) mais qui ne se répètent pas de façon systématique	Erreurs fréquentes et/ou répétées (accords sujet-verbe, accords dans le groupe nominal, homophones, etc.)	Erreurs massives et systématiques, y compris sur des règles simples
Syntaxe / construction des phrases	Phrases correctement construites, syntaxe maîtrisée voire riche (subordination, coordination, etc.)	Phrases globalement bien construites ; quelques maladresses syntaxiques ponctuelles	Construction de phrases fragile : syntaxe simple, maladresses récurrentes, phrases parfois mal structurées	Syntaxe très défectueuse : phrases mal construites, incorrectes ou incompréhensibles
Barème	2 points	1 ou 1,5 points	0,5 point	0 point

Attention, les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves quel que soit le handicap (associé à un code MH) ainsi que les candidats allophones nouvellement arrivés en France (EANA) bénéficiant de l'utilisation du dictionnaire bilingue sont signalés par le pictogramme suivant . Ces candidats ne sont pas pénalisés pour les éventuelles fautes d'orthographe ou erreurs de syntaxe lors des corrections des examens. Ils sont donc notés sur 18 et une péréquation ultérieure permettra de ramener cette note sur 20.

Document 6 : Guide unique d'évaluation et de correction à destination des commissions académiques

Le guide de correction fournit des indications à destination des correcteurs. La commission conceptrice du sujet identifie les attentes suffisantes pour une très bonne copie en complément de la grille nationale de support pour la notation. La commission d'entente nationale peut préciser ces attentes et définit les consignes de notation notamment dans le cadre de l'harmonisation de la notation jour 1 / jour 2.

1/ Dissertation

A) Guide de correction des concepteurs

DISSERTATION S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

JOUR 1 ou 2

Sujet : A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)

PROGRAMME OFFICIEL

[Rappel du champ disciplinaire concerné]

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)	A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)

ATTENTES (pour une très bonne copie)

Mobilisation attendue des connaissances personnelles (Notions, mécanismes et processus attendus)
A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale

Mobilisation attendue des informations contenues dans les documents (le candidat peut ne pas mobiliser l'ensemble du dossier documentaire)	
Document 1	A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale
Document 2	A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale
Document 3	A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale
Document 4	A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale

Construction d'une argumentation permettant de répondre de manière structurée à la question posée :		
- Éléments essentiels de l'argumentation : <i>A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale</i>		
- Plan cohérent qui ménage l'équilibre des 2 ou 3 parties <i>A remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale</i> Ex :		
I)	II)	III)
A)	A)	A)
B)	B)	B)
Alternatives : I) II) I) II)		

Rappels des attentes formelles relatives à la dissertation (suffisantes pour une très bonne copie) :

- L'introduction peut prendre des formes variées tant qu'elle cadre le sujet et ses questionnements et annonce l'argumentation. Une accroche n'est pas attendue en tant que telle.
- Le développement doit être cohérent, les deux ou trois parties doivent être organisées autour d'une idée directrice et doivent être autant que possible équilibrées.
- Une conclusion est attendue avec une réponse au sujet ; l'ouverture n'est pas une attente.

B) Consignes complémentaires de la commission d'entente nationale

Difficultés possibles pour les élèves
<i>à remplir par la commission d'entente nationale</i>

Consignes particulières, notamment dans le cadre de l'harmonisation de la notation jour1 / Jour 2
<i>à remplir par la commission d'entente nationale</i>

2/ Epreuve composée

EPREUVE COMPOSEE

JOUR 1 ou 2

A) Guide de correction des concepteurs

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question : à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)

[Rappel du champ disciplinaire concerné

Mobilisation attendue des connaissances (Notions, mécanismes et processus attendus pour une très bonne réponse)
--

à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale
--

Exemple de contenu mobilisable (ces éléments ne doivent en aucun cas être considérés comme la norme) :

à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale
--

B) Consignes complémentaires de la commission d'entente nationale

Difficultés possibles pour les élèves
--

à remplir par la commission d'entente nationale

Consignes particulières, notamment dans le cadre de l'harmonisation de la notation jour1 / Jour 2
--

à remplir par la commission d'entente nationale

Deuxième partie : Étude d'un document

[Rappel du champ disciplinaire concerné : à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)]

A) Guide de correction des concepteurs

Question 1 : à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)

Mobilisation attendue des informations du document pour répondre à la consigne (le candidat ne doit pas présenter le document, la référence explicite à la source n'est pas attendue)
<i>à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale</i>

Question 2 : à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)

Mobilisation attendue des informations du document pour répondre à la consigne (le candidat ne doit pas présenter le document, la référence explicite à la source n'est pas attendue)
<i>à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale</i>
Mobilisation des connaissances personnelles (Notions, mécanismes et processus attendus pour une très bonne réponse)
<i>à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale</i>

Exemple de contenu mobilisable (ces éléments sont sans lien avec le document présenté et ne doivent en aucun cas être considérés comme la norme) :

à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale

B) Consignes complémentaires de la commission d'entente nationale

	Difficultés possibles pour les élèves
Question 1	<i>A remplir par la commission d'entente nationale</i>
Question 2	<i>A remplir par la commission d'entente nationale</i>

	Consignes particulières, notamment dans le cadre de l'harmonisation de la notation jour1 / Jour 2
Question 1	<i>A remplir par la commission d'entente nationale</i>
Question 2	<i>A remplir par la commission d'entente nationale</i>

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Sujet : à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)

PROGRAMME OFFICIEL

[Rappel du champ disciplinaire concerné]

Questionnement	Objectifs d'apprentissage
à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)	à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s)

A) Guide de correction des concepteurs

ATTENTES (pour une très bonne copie)

Mobilisation attendue des connaissances personnelles et conduite du raisonnement (Notions, mécanismes et processus attendus – respect de la consigne)
à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale

Mobilisation attendue des informations des documents (le candidat peut ne pas mobiliser l'ensemble du dossier documentaire)	
Document 1	à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale
Document 2	à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale
Document 3	à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale

Rappels des attentes formelles relatives au raisonnement (suffisantes pour une très bonne copie) :

- Le raisonnement s'organise en parties, voire de sous-parties, dont le nombre et la longueur sont libres.
- Au moins une phrase introduisant la réflexion et une autre conclusive répondant à la question sont attendues.

Exemple de contenu mobilisable (ces éléments sont sans lien avec le dossier documentaire présenté et ne doivent en aucun cas être considérés comme la norme) :

à remplir par le(s) concepteur(s)/conceptrice(s) – éventuellement amendé par la commission d'entente nationale

B) Consignes complémentaires de la commission d'entente nationale

Difficultés possibles pour les élèves
A remplir par la commission d'entente nationale
Consignes particulières, notamment dans le cadre de l'harmonisation de la notation jour1 / Jour 2
A remplir par la commission d'entente nationale

Document 7 : Texte de cadrage national : Les attentes au baccalauréat

L'objectif de ce texte de cadrage est de répondre aux questions les plus fréquemment posées, lors des commissions d'entente, sur différents aspects relatifs à la dissertation et à l'épreuve composée. Il s'agit d'attentes à l'examen ; les professeurs ont la liberté de définir des attentes différentes dans le cadre de la formation de leurs élèves.

I. La dissertation

La dissertation doit comporter une introduction, un développement composé de deux ou trois parties autant que possible équilibrées et une conclusion.

Son principal objectif est de répondre au sujet, en s'appuyant sur les connaissances issues du programme et en mobilisant les informations pertinentes, notamment celles figurant dans le dossier documentaire.

A) L'introduction :

L'introduction doit présenter l'intérêt du sujet posé, les enjeux qu'il soulève et la manière dont le candidat entend y répondre.

1) L'introduction doit-elle nécessairement comporter une accroche ?

Le candidat doit présenter l'intérêt du sujet. Pour cela, il peut parfois être intéressant de rattacher le sujet à un fait économique et social, en particulier en lien avec l'actualité. Cependant, du moment que le candidat présente explicitement l'intérêt théorique et/ou empirique du sujet qui lui est proposé, la présence formelle d'une phrase d'accroche n'est pas attendue.

2) L'introduction doit-elle nécessairement comporter une définition des termes du sujet ?

Présenter l'intérêt du sujet suppose évidemment de s'intéresser à sa formulation et aux notions qu'il comporte. Pour la plupart des sujets, le travail de définition des termes et/ou des notions fait partie intégrante de l'intérêt du sujet lui-même. On s'attend donc à ce que les notions soient définies, explicitées ou illustrées de façon pertinente dès l'introduction.

3) L'introduction doit-elle comporter la formulation d'une problématique ?

La construction d'une problématique est une compétence transversale travaillée en classe de terminale. Ainsi, on attendra des candidats qu'ils explicitent clairement en introduction quelle sera leur démarche pour répondre à ce qu'ils estiment être les enjeux ou les questions soulevés par le sujet. Libre à eux de le faire sous forme interrogative ou pas.

4) L'introduction doit-elle comporter une annonce de plan ?

L'introduction doit permettre de mettre en évidence la démarche qui soutiendra l'argumentation et, en particulier, les différentes étapes de la réponse au sujet.

Elle comporte donc une annonce rédigée des grandes parties du plan (Ex : nous verrons d'abord que... avant de nuancer notre propos...) avec ou sans mention de I., II. ...

B) Le développement

Le développement comporte 2 ou 3 parties, équilibrées autant que possible, et articulées de manière à constituer une réponse argumentée à la question posée. Les 2 ou 3 grandes parties seront elles-mêmes organisées en sous parties (2 ou 3).

1) Doit-on sanctionner le fait que les parties ne soient pas équilibrées ?

Le développement doit être autant que possible équilibré. Toutefois l'équilibre des parties n'est qu'un élément d'appréciation des bonnes copies parmi d'autres éléments. Ainsi une très bonne copie avec une très bonne maîtrise du sujet, une utilisation particulièrement pertinente des informations des documents, des notions et mécanismes très bien maîtrisés reste une très bonne copie même avec un plan déséquilibré. Ainsi, par exemple, une copie qui répondrait aux attendus du sujet sans avoir le même nombre de sous-parties dans chaque partie ne sera pas sanctionnée.

2) Doit-on sanctionner un hors-sujet ?

Un hors-sujet traduit un mauvais cadrage du sujet alors que la compréhension du sujet et son analyse constituent des compétences attendues. Toutefois, tous les hors-sujets ne font pas l'objet d'une pénalisation.

- Si le hors-sujet « s'ajoute » à un développement par ailleurs pertinent et complet, il ne sera pas sanctionné. Il convient de garder à l'esprit que tous les éléments développés hors-sujet sont déjà sanctionnés par le simple fait qu'ils n'apportent aucune valorisation à la notation et qu'ils ont fait perdre au candidat du temps qui aurait pu être utilisé pour des éléments valorisables. C'est pourquoi il est inutile de sanctionner spécifiquement un candidat qui a fait preuve d'une bonne maîtrise du sujet mais qui a développé des éléments hors-sujet que ce soit par volonté de mieux faire ou par peur de ne pas apporter assez de connaissances.
- Si le hors-sujet « se substitue » à des éléments attendus et s'il traduit une mauvaise compréhension du sujet, il sera pénalisé. Conformément à la grille présentée plus haut, si le sujet est mal traité, la copie sera notée en dessous de 9/18 ; si seuls certains passages sont hors-sujet, mais que la copie démontre un traitement correct du sujet la copie pourra obtenir plus de 9/18 sans pour autant prétendre à un traitement jugé satisfaisant du sujet.

3) Doit-on sanctionner un candidat qui n'utilise pas tous les documents ?

Les objectifs de l'épreuve précisent qu'il est demandé au candidat « *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier* ». L'utilisation des informations issues des documents est donc une attente de la dissertation, l'analyse et la mobilisation de documents de nature variée fait partie des compétences transversales travaillées en SES depuis la seconde et évaluées par la dissertation. Néanmoins, et comme explicité plus haut, une copie qui n'utiliserait pas l'ensemble des documents du dossier documentaire ne sera pas pénalisée spécifiquement sur ce point. Une copie peut en effet être satisfaisante sans mobiliser l'ensemble des informations issues des documents ni même tous les documents. Plus précisément, il est attendu que le candidat mobilise des informations provenant d'au moins deux documents sur trois ou de trois documents sur quatre.

Dans la mesure où la faculté à mobiliser des données pertinentes *notamment issues du dossier* est un critère de réussite, le fait d'être capable de mobiliser l'ensemble des documents de façon particulièrement complète et pertinente est un élément de valorisation de la copie.

4) L'élève doit-il mobiliser des données statistiques et, dans ce cas, doit-il effectuer des calculs ?

Le fait d'analyser et de mobiliser des données statistiques pertinentes et, éventuellement, de les enrichir par des calculs simples est une compétence attendue du cycle terminal.

Le candidat doit donc mobiliser des données statistiques issues du dossier documentaire qui est, dans l'épreuve de dissertation, composé essentiellement de tableaux et de graphiques. Sont attendues avant tout la sélection des données adaptées aux besoins de l'argumentation et leur mobilisation rigoureuse.

Des calculs y compris en ordre de grandeur ne sont pas attendus en tant que tels ; en revanche ils seront pris en compte dès lors qu'ils démontrent une sélection et un traitement pertinents des données pour répondre au sujet posé.

5) Doit-on valoriser des éléments qui iraient au-delà du programme ? Doit-on au contraire les sanctionner ?

Ne sont attendues que les connaissances présentes dans les objectifs d'apprentissage du programme.

Un candidat qui mobiliserait des éléments de réponse allant au-delà du programme, ne saurait être valorisé pour cette raison, au risque qu'implicitement les éléments hors-programme ainsi pris en compte ne soient considérés ensuite comme des attentes (ce qui, cumulé sur plusieurs années, ne peut aboutir qu'à un effet très « inflationniste » quant à la quantité des contenus à traiter).

Toutefois, un candidat qui réussirait à répondre de manière complète et pertinente au sujet en substituant à une partie des éléments attendus des éléments hors programme tout aussi pertinents, ne saurait être sanctionné et pourrait avoir une excellente note.

6) Doit-on pénaliser un élève qui utilise, comme éléments de réponse, uniquement des contenus issus des documents ?

Dans la mesure où les documents ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du sujet et nécessitent, pour répondre au sujet posé, une mise en perspective et une mobilisation adéquate des connaissances et du lexique disciplinaire, le fait de n'utiliser que le contenu des documents, sans aucun apport de connaissances du programme, conduit à une réponse incomplète, donc qui ne peut prétendre à être pleinement satisfaisante.

C) La conclusion

La conclusion, conformément à ce qui est rappelé dans le document de présentation de l'épreuve, a vocation à synthétiser les principaux arguments convoqués et, surtout, à formuler une réponse claire au sujet posé (sachant que répondre à la question posée est la principale finalité de la dissertation).

Elle peut comporter une phrase d'ouverture, mais celle-ci ne saurait en aucun cas être considérée comme une attente.

D) Maîtrise de la langue

Compétence indispensable pour rendre compte de connaissances et de capacités de raisonnement, la maîtrise de la langue est évaluée en sciences économiques et sociales (SES) comme dans l'ensemble des disciplines. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans l'appropriation du programme d'enseignement.

À l'examen, son évaluation se décline de deux manières, complémentaires :

- d'une part, deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques ;
- d'autre part, les compétences d'organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée, d'utilisation d'un vocabulaire précis, riche et adapté sont prises en compte explicitement à travers l'évaluation des compétences proprement disciplinaires qui associent de manière étroite la maîtrise des connaissances et leur juste formulation.

La prise en compte de la maîtrise de la langue dans l'évaluation et dans la notation des copies articule donc ces deux dimensions de manière à lui accorder toute l'importance requise conformément à ce qui est décrit dans les éléments ci-dessus.

II. L'épreuve composée

A) L'EC 1

1) L'EC 1 doit-elle nécessairement comporter les définitions des notions ?

L'EC 1 est une épreuve de « mobilisation des connaissances » issues du programme, dans le but de répondre à une question précise.

Les notions doivent être définies ou illustrées de façon pertinente. Il est nécessaire d'explicitier de manière claire les notions et mécanismes et leur rapport avec la question posée.

2) L'EC 1 doit-elle être organisée sous forme de paragraphe argumentatif, comportant différentes parties et d'éventuelles transitions ?

Il n'y a pas de forme imposée pour l'EC 1.

Le candidat doit répondre précisément à la question qui lui est posée, en mobilisant les éléments appropriés du programme.

Il n'est pas attendu de formes particulières ou d'ordre particulier dans l'exposé des attendus (idées, explications et/ou illustrations selon les cas) dès lors que la réponse à la question est effective.

B) L'EC 2

Question 1 :

On attend que l'élève soit capable de sélectionner, restituer, et traiter sans se tromper, les informations apportées par un document statistique de façon à répondre à la consigne posée.

1) Les candidats doivent-ils présenter le document (titre, type de document, unités, date, source...) ?

La présentation du document (titre, source, unité...) n'est pas une attente.

L'attention portée par le candidat à certains éléments de présentation du document (par exemple la source ou les unités...) ne peut être que bénéfique à la qualité de sa lecture et au soin apporté à la présentation.

2) Doit-on sanctionner les candidats qui se contentent d'une lecture littérale des données, telles qu'elles sont fournies par le document, sans proposer une reformulation qui attesterait de leur bonne compréhension ?

On attend que les candidats sélectionnent, restituent, et traitent sans se tromper et avec rigueur, les informations apportées par le document pour répondre à la question posée. Pour cela, ils utilisent les différentes unités travaillées durant leur scolarité.

La reformulation des données n'est pas une attente. Par exemple, on attend que les candidats indiquent que « Au premier trimestre 2024, le taux de chômage était de 7,5 % en France » et non une reformulation du type « Au premier trimestre 2024, pour 100 actifs il y en avait en moyenne 7,5 qui étaient au chômage ».

Une réponse du type : « le chômage, au premier trimestre 2024, était de 7,5 » est fausse car il manque l'unité et le fait qu'il s'agit d'un taux.

De la même manière, on sanctionnera évidemment toutes les réponses fausses du type « Au premier trimestre 2024 le chômage a augmenté de 7,5% ».

En outre, une lecture pour une lecture sans lien avec la question posée ne permet pas l'obtention de tous les points conformément à la grille ci-dessus. Ainsi, pour une question qui, par exemple, porterait sur l'évolution du taux de chômage et pour laquelle la réponse présenterait deux lectures exactes pour les deux bornes chronologiques de la question mais ne répondrait pas explicitement à la question de l'évolution ne pourrait prétendre à l'obtention de tous les points. Tout comme une copie qui noterait correctement l'évolution sans s'appuyer sur les données précises du document.

3) Qu'est-il attendu par « calcul(s) simple(s) » ?

La notion de calcul simple recouvre l'ensemble des calculs réalisables sans calculatrice et qui peuvent relever d'écarts, de mises en évidence de coefficient multiplicateur, de proportions, ... qu'il est tout à fait possible d'exprimer en ordre de grandeur. La réponse à la question doit permettre au candidat au travers d'un traitement simple de démontrer à la fois sa bonne compréhension de la question posée et des données issues du document.

Question 2 :

Il s'agit d'une question pour laquelle est demandé aux candidats de répondre « A l'aide du document et de vos connaissances... ».

La grille d'évaluation indique : « La question évalue la capacité du candidat à mobiliser les connaissances du programme afin d'expliquer les informations fournies par le document et de répondre précisément à la question posée. Le candidat peut utilement s'appuyer (sans nécessairement se limiter à elles) sur les informations relevées ou les calculs réalisés à la question précédente lorsque ceux-ci éclairent sa réponse ».

1) *La deuxième question de l'EC 2 doit-elle être organisée sous forme de paragraphe argumentatif, comportant différentes parties et d'éventuelles transitions ?*

Il n'y a pas de forme imposée pour la deuxième partie de l'EC 2.

L'élève doit répondre précisément à la question qui lui est posée, en mobilisant les éléments appropriés du programme et des informations pertinentes du document.

Sa réponse doit être claire et complète et organisée de manière cohérente mais il n'y a aucune attente formelle particulière en ce qui concerne le nombre de paragraphes ou la présence d'une éventuelle introduction ou d'une éventuelle conclusion.

2) *Les candidats doivent-ils mobiliser le contenu du document ? Que faire face à une réponse qui se contente de restituer des contenus de cours ?*

Dans la mesure où il est explicitement demandé de répondre « *A l'aide du document et de vos connaissances...* », on attend que les candidats mobilisent, dans leur réponse, des informations contenues dans le document. Une réponse qui ne le ferait pas ne pourrait pas prétendre à la note maximale. Il est tout à fait possible mais non obligatoire d'utiliser, sans exclusive, une partie de la réponse donnée à la question 1.

3) *Les candidats doivent-ils donner les définitions des notions mobilisées ?*

Les notions doivent être présentées ou illustrées de façon pertinente pour répondre à la question posée. Il est nécessaire d'explicitier de manière claire les connaissances attendues dès lors qu'elles sont pertinentes pour répondre à la consigne.

4) *Les candidats doivent-ils effectuer des calculs, à partir des données du document ?*

Le fait d'effectuer des calculs n'est pas une attente pour cette question.

Toutefois, le cas échéant, le candidat peut réutiliser les calculs effectués en question 1 et éventuellement en proposer d'autres à condition que cela permette effectivement d'étayer un propos de manière plus précise.

5) *Doit-on sanctionner les candidats qui exposent des éléments de cours sans lien direct avec la question posée (mais éventuellement en lien avec l'OA auquel la question se rattache) ?*

Si le hors-sujet « s'ajoute » à un développement par ailleurs pertinent et complet, il ne sera pas sanctionné.

C) L'EC 3

Le sujet d'EC 3 est formulé sous forme de consigne et non de question. D'après le document de présentation, « *il invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et à mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles.* ».

La consigne consiste à « montrer que » et non à « débattre ».

1) *L'EC 3 est-elle une mini-dissertation ? Doit-elle comporter une introduction, un développement en deux ou trois parties, et une conclusion ?*

L'EC 3 n'est pas une mini-dissertation. Il ne s'agit pas de « dissenter » mais d'exécuter une consigne précise en sélectionnant avec soin, dans le cours et dans le dossier documentaire, les contenus appropriés.

Si elle doit comporter au moins une phrase d'introduction qui rappelle la consigne et une phrase de conclusion qui synthétise les principaux arguments mobilisés, on n'attend pas une introduction et une conclusion développées.

Quant aux différents paragraphes, s'ils doivent être cohérents et organisés de manière à traiter de façon claire et complète la consigne, il n'y a pas d'attentes spécifiques quant au nombre et à leur structure.

Une consigne d'EC 3 peut être parfaitement traitée, par exemple, par 5 paragraphes déroulant de manière cohérente les différents éléments attendus. L'équilibre entre ces paragraphes n'est pas attendu, certains peuvent être plus développés que d'autres.

2) Doit-on sanctionner un hors-sujet ?

Un hors-sujet traduit un mauvais cadrage du sujet alors que la compréhension du sujet et son analyse constituent des compétences attendues. Toutefois, tous les hors-sujets ne font pas l'objet d'une pénalisation.

- Si le hors-sujet « s'ajoute » à des paragraphes par ailleurs pertinents et complets, il ne sera pas sanctionné. Il convient de garder à l'esprit que tous les éléments développés hors-sujet sont déjà sanctionnés par le simple fait qu'ils n'apportent aucune valorisation à la notation et qu'ils ont fait perdre au candidat du temps qui aurait pu être utilisé pour des éléments valorisables. C'est pourquoi il est inutile de sanctionner spécifiquement un candidat qui a fait preuve d'une bonne maîtrise du sujet mais qui a développé des éléments hors-sujet que ce soit par volonté de mieux faire ou par peur de ne pas apporter assez de connaissances.
- Si le hors-sujet « se substitue » à des éléments attendus et s'il traduit une mauvaise compréhension du sujet, il sera pénalisé. Conformément à la grille présentée plus haut, si le sujet est mal traité la copie sera notée en dessous de 5 ; si seuls certains passages sont hors-sujet, mais que la copie démontre un traitement correct du sujet la copie pourra obtenir plus de 4,5/9 sans pour autant prétendre à un traitement satisfaisant du sujet.

3) Doit-on sanctionner un candidat qui n'utilise pas tous les documents ?

Les objectifs de l'épreuve précisent qu'il est demandé au candidat « d'exploiter les documents du dossier ». L'utilisation des informations issues des documents est donc une attente de l'EC 3, l'analyse et la mobilisation de documents de nature variée fait partie des compétences transversales travaillées en SES depuis la seconde.

Néanmoins, et comme explicité plus haut, une copie qui n'utiliserait pas l'ensemble des documents du dossier documentaire ne sera pas pénalisée spécifiquement sur ce point. Une copie peut en effet être satisfaisante sans mobiliser l'ensemble des informations issues des documents ni même tous les documents. Plus précisément, il est attendu que le candidat mobilise des informations provenant d'au moins un document sur deux ou de deux documents sur trois.

Dans la mesure où la faculté à mobiliser des données pertinentes notamment issues du dossier est un critère de réussite, le fait d'être capable de mobiliser l'ensemble des documents de façon particulièrement complète et pertinente est un élément de valorisation de la copie.

4) Doit-on sanctionner la « paraphrase » des documents ?

Comme l'absence d'utilisation d'un document n'est pas sanctionnable, il est logique de ne pas sanctionner la paraphrase.

Par ailleurs, il est généralement difficile de distinguer la mobilisation d'un document texte de sa paraphrase.

Ainsi, un candidat qui reprendrait « à plat » le contenu d'un document, en le reformulant avec ses propres mots, mais qui le relierait à bon escient à ses connaissances dans le cadre de sa démonstration aura fait la preuve de sa faculté à sélectionner des informations pertinentes issues du dossier et à les relier pour répondre à la consigne donnée.

5) Le candidat doit-il mobiliser des données statistiques et, dans ce cas, doit-il effectuer des calculs ?

Le fait d'analyser et de mobiliser des données statistiques pertinentes et, éventuellement, de les enrichir par des calculs simples est une compétence attendue du cycle terminal.

Le candidat doit donc mobiliser des données statistiques issues du dossier documentaire. Sont attendues avant tout la sélection des données adaptées aux besoins du raisonnement et leur mobilisation rigoureuse.

Des calculs notamment exprimés en ordre de grandeur ne sont pas attendus en tant que tels ; en revanche ils seront pris en compte dès lors qu'ils démontrent une sélection et un traitement pertinent des données pour répondre au sujet posé.

6) Doit-on valoriser des éléments qui iraient au-delà du programme ? Doit-on au contraire les sanctionner ?

Ne sont attendues que les connaissances présentes dans les objectifs d'apprentissage du programme.

Un candidat qui mobiliserait des éléments de réponse allant au-delà du programme ne saurait être valorisé pour cette raison, au risque qu'implicitement les éléments hors-programme ainsi valorisés ne soient ensuite considérés comme des attentes (ce qui, cumulé sur plusieurs années, ne peut aboutir qu'à un effet très « inflationniste » quant à la quantité des contenus à traiter).

Toutefois, un élève qui réussirait à répondre de manière complète et pertinente au sujet en substituant à une partie des éléments attendus des éléments hors programme tout aussi pertinents, ne saurait être sanctionné et pourrait avoir une excellente note.

7) Doit-on pénaliser un candidat qui utilise, comme éléments de réponse, uniquement des contenus issus des documents ?

Il est attendu que le candidat fasse « appel à ses connaissances personnelles ».

Dans la mesure où pour répondre au sujet posé, une mobilisation adéquate a minima du lexique disciplinaire et plus largement des connaissances est attendue, le fait de n'utiliser que le contenu des documents, sans aucun apport de connaissances du programme conduit à une réponse incomplète qui ne peut donc prétendre à être pleinement satisfaisante.

8) Maîtrise de la langue

Compétence indispensable pour rendre compte de connaissances et de capacités de raisonnement, la maîtrise de la langue est évaluée en sciences économiques et sociales (SES) comme dans l'ensemble des disciplines. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans l'appropriation du programme d'enseignement.

À l'examen, son évaluation se décline de deux manières, complémentaires :

- d'une part, deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques ;
- d'autre part, les compétences d'organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée, d'utilisation d'un vocabulaire précis, riche et adapté sont prises en compte explicitement à travers l'évaluation des compétences proprement disciplinaires qui associent de manière étroite la maîtrise des connaissances et leur juste formulation.

La prise en compte de la maîtrise de la langue dans l'évaluation et dans la notation des copies articule donc ces deux dimensions de manière à lui accorder toute l'importance requise.

Document 8 : Guide à destination des concepteurs des sujets de baccalauréat

1/ Dissertation

	Précisions / recommandations*	Ce que dit le texte (Note de service du 11-9-2026)
Formulation du sujet	Il est recommandé de diversifier autant que possible les types de formulation : Comment peut-on analyser... ? Comment peut-on expliquer... ? En quoi... ? Quel est le rôle de... ? Quels sont les effets de ... sur ... ? Vous analyserez... Vous montrerez que... Peut-on justifier... ? Peut-on analyser... en termes... ? Peut-on dire que ?... Il ne s'agit pas de renoncer aux sujets formulés « dans quelle mesure ? », mais de ne les utiliser que lorsque le sujet s'y prête réellement. Il faut éviter les « sujets plats sans verbe », par exemple « progrès technique et emploi ».	Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique et politique.
Contenu sur lequel peut porter le sujet	Le sujet ne peut pas être transversal. Il ne porte que sur une seule question (ou questionnement) du programme, mais dans la mesure du possible, sur davantage qu'un seul objectif d'apprentissage. Des notions figurant dans d'autres questions (ou questionnements) du programme peuvent être mobilisées par les élèves. Le sujet ne peut pas porter sur le programme de la classe de première. Des notions de première ne peuvent pas figurer dans les attentes, mais ces notions peuvent être utilisées dans l'intitulé du sujet et dans les documents.	
Choix des documents	Les documents sont uniquement des documents factuels. La présence d'un texte n'est pas systématique. Seuls les schémas factuels pourraient être acceptés. Les chronologies sont considérées comme un texte. Les notions complexes du vocabulaire économique et social et du vocabulaire commun doivent être explicitées par une note (en revanche, il n'est plus nécessaire de définir par une note tous les termes qui n'apparaissent pas explicitement dans le programme). Les notions du programme de première qui seraient utilisés dans l'intitulé ou dans les documents n'ont pas à être définies.	Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte trois ou quatre documents de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement de données statistiques (graphique, tableau, carte, radar, etc.) ; un document texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.). Chaque document statistique ne devra pas dépasser 120 données chiffrées et le texte éventuel comporter plus de 2 500 signes.

2/ Épreuve composée

		Précisions / recommandations*	Ce que dit le texte (Note de service du 11-9-2026)
Mobilisation des Connaissances	Formulation de la question	La question doit permettre d'évaluer la maîtrise des connaissances ; il convient donc d'éviter les formulations appelant une réponse longue ou complexe (analyse, synthèse, intérêt et portée par exemple).	Cette première partie de l'épreuve, sans document d'appui, est composée d'une question.
	Contenu sur lequel peut porter la question	La question porte sur un ou des éléments contenus dans un des objectifs d'apprentissage du programme de la classe de terminale. Il est préférable d' éviter les questions de définition car elles ne permettent pas d'évaluer la compréhension du candidat. Il est toutefois possible de demander de distinguer deux notions.	Il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Étude de document	Formulation des deux questions et contenu sur lequel elles peuvent porter	La première question est descriptive. Elle teste la sélection, la restitution et le traitement des données issues du document au travers de calculs simples faisables sans calculatrice et pouvant être exprimés en ordre de grandeur, pour répondre à une consigne ; elle porte sur une partie ou la totalité du document. Il s'agit de traiter les informations du document : comparaison, synthèse de données, éventuellement explication. La seconde question évalue la capacité du candidat à mobiliser les connaissances du programme afin de mettre en perspective les informations fournies par le document pour répondre précisément à la question posée. Elle porte sur un ou des éléments contenus dans un des objectifs d'apprentissage du programme de terminale tout en étant en lien avec les informations données par le document. La question doit permettre d'évaluer la maîtrise des connaissances et la capacité à les relier à la mobilisation des données du document pour répondre à la question posée ; il convient donc d'éviter les formulations appelant une réponse longue ou complexe (analyse, synthèse, intérêt et portée par exemple). Il convient d'éviter les questions de définition car elles ne permettent pas d'évaluer les compétences attendues pour cette question.	Cette deuxième partie de l'épreuve est une étude d'un document statistique (graphique, tableau, carte, radar, etc.) de 120 données chiffrées au maximum comportant deux questions. Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information. Cette deuxième partie de l'épreuve est une étude d'un document statistique (graphique, tableau, carte, radar, etc.) de 120 données chiffrées au maximum comportant deux questions.
	Choix du document	Il s'agit obligatoirement d'un document statistique. Le document doit être en lien avec le programme de terminale. Le document ne peut pas être la représentation d'un mécanisme ou d'un modèle (équilibre de l'offre et de la demande par exemple) ni un schéma d'implication. Le document ne doit pas pouvoir être utilisé dans la troisième partie de l'épreuve ; les trois parties doivent être dissociées.	

Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire	Formulation de la question	Il ne faut pas libeller le sujet sous la forme d'une question. Formulation : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que... Il s'agit d'indiquer au candidat ce qu'il doit montrer, à lui ensuite de construire le raisonnement approprié. La question n'appelle donc pas la discussion, mais n'exclut pas nécessairement toute nuance.	Le libellé du sujet invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles.
	Contenu sur lequel peut porter la question	Le sujet ne peut pas être transversal. Il porte sur une seule question (ou questionnement) du programme, et si possible sur la totalité d'un objectif d'apprentissage, mais des notions figurant dans d'autres questions (ou questionnements) du programme peuvent être mobilisées par les élèves. Le sujet ne peut pas porter sur le programme de la classe de première.	
	Choix des documents	Les documents ne sont pas uniquement factuels ; ils peuvent aussi être interprétatifs. Les schémas sont acceptés (ils sont considérés comme des textes – 2500 signes maximum). Les notions complexes du vocabulaire économique et social et du vocabulaire commun doivent être explicitées par une note (en revanche, il n'est plus nécessaire de définir par une note tous les termes qui n'apparaissent pas explicitement dans le programme). Les notions du programme de première n'ont pas à être définies.	Le dossier documentaire mis à la disposition du candidat ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte deux ou trois documents de nature différente (texte, graphique, tableau statistique, schéma, etc.). Chaque texte ne devra pas dépasser 2500 signes et chaque document statistique comporter plus de 120 données chiffrées.
Articulation entre les différentes parties		Les trois parties doivent être dissociées. Elles portent sur des questions (ou questionnements) différentes du programme et sur au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés). Le sujet de la troisième partie de l'épreuve composée et celui de la dissertation portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés). Les sujets de la dissertation et ceux de chaque partie de l'épreuve composée portent sur questions (ou questionnements) différentes du programme.	Les trois parties de l'épreuve composée portent sur trois questions différentes et au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés). Le sujet de dissertation et celui de la troisième partie de l'épreuve composée portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés) ; Les sujets de la dissertation et ceux de chaque partie de l'épreuve composée portent sur différentes questions issues du programme.